

*Initiatives ministérielles*

des provinces. Cette façon de faire ne semble pas déranger les fédéraux. Au contraire, cela fait leur affaire.

À ce propos, laissez-moi vous lire quelques passages d'un article de Jean-Robert Sansfaçon publié dans *Le Devoir* de samedi dernier. Sous le titre «Que d'astuce», M. Sansfaçon nous dit simplement qu'Ottawa délaisse son rôle de redistribution de la richesse. Parlant de la gestion du budget et donc du déficit, il écrit et je cite: «Pour un gouvernement provincial, ce n'est jamais facile. Contrairement à Ottawa, les provinces ne se contentent pas de fixer le montant qui doit être inscrit sur un chèque de pension ou d'assurance-chômage. Les provinces sont responsables de la plupart des services de première ligne, dont les plus importants, la santé et l'éducation. À cette étape critique de l'évolution de la lutte aux déficits, les provinces sont donc soumises à l'obligation de revoir l'organisation même de ces services, une difficulté dont l'ampleur échappe aux mandarins fédéraux.»

• (1545)

Plus loin, il mentionne que Pauline Marois avait raison de rappeler que l'avenir des finances de la province est intimement lié à la réduction des transferts fédéraux. Même si elle ne va pas frapper que le Québec, cette compression dans les transferts en espèces entraînera non pas une baisse, mais un manque à gagner de 650 millions de dollars l'an prochain.

Notez bien maintenant l'extrait que je vous cite: «Notons à ce propos le lobby intense des élus des provinces riches auprès du Cabinet fédéral pour qu'Ottawa abandonne l'idée d'utiliser ses programmes de transfert autres que la péréquation à des fins de redistribution de la richesse. Si jamais Ottawa céda à ces pressions, les budgets destinés à l'aide sociale et à l'éducation post-secondaire seraient non seulement en chute libre, tel qu'il est déjà prévu, mais ils seraient distribués selon le seul critère du nombre d'habitants par province. Le gouvernement du Québec et tous les députés québécois doivent s'opposer à cette façon machiavélique de répartir l'argent, les revenus par habitant dans les provinces riches étant en moyenne supérieures de plus de 25 p. 100 à ceux des provinces pauvres.»

Déjà, selon Sansfaçon, la réforme du Régime d'assurance-chômage constitue une première entorse au principe de redistribution. En réduisant les cotisations des travailleurs à revenu élevé, surtout concentrés dans les provinces favorisées, en intégrant les travailleurs à temps partiel et en resserrant les conditions d'admissibilité aux prestations, ce sont les régions les plus riches qui vont le plus bénéficier des retombées de la réforme, du moins au plan macro-économique.

L'éditorialiste du *Devoir* poursuit en disant que les motifs sont facilement identifiables pour donner au ministre des Finances fédéral tant d'optimisme face au respect de son objectif de 32 milliards de dollars de déficit cette année. Il dit, et je le cite: «Les recettes sont en hausse, le ménage dans les ministères ne fait que commencer et le gros des compressions a été relégué aux provinces et à la Caisse de l'assurance-chômage. Viendront plus tard,

évidemment, les pensions. À lui seul, le surplus de la Caisse de l'assurance-chômage permettra à Ottawa de réduire ses dépenses de cinq à sept milliards de dollars par année d'ici la prochaine récession, sans réduction équivalente des cotisations. Le gros lot! Voilà une autre méthode bien peu progressive, ni productive, de percevoir des impôts.»

Enfin, il écrit que, et je cite: «Plus le temps passe, plus la méthode Martin devient claire. Ottawa atteindra son objectif budgétaire sans trop de difficulté, objectif qui paraît d'autant plus modeste que la façon d'y parvenir consiste à forcer les provinces à serrer la ceinture de leurs commettants, les chômeurs à travailler, les petites entreprises à payer pour un Régime d'assurance-chômage dont les surplus serviront d'abord à réduire le déficit. Il s'agissait simplement d'y penser.»

Qu'ajouter de plus à cet article qu'on ne peut plus révélateur sur les intentions et les façons de faire du ministre des Finances? Justice sociale, équité fiscale, ça ne rime pas avec libéral. La participation de tous, y compris les riches et les entreprises qui se sauvent de l'impôt, surtout, n'est pas mise à contribution dans l'effort de réduction. On réduit le déficit sur le dos de la masse et cette masse est constituée des démunis, des plus pauvres, des petits et moyens salariés.

Ce sont les provinces qui ont l'odieuse de faire le job de bras, puisque ce sont elles qui sont collées à la réalité de tous les jours et qui doivent donner les premiers services à la population. Cependant, malgré les coupures du fédéral dans les transferts aux provinces, le gouvernement central continue à imposer des lignes directrices et des normes nationales aux provinces. Tout ça devient invivable et c'est inacceptable.

Pour contrer cette manière de faire du fédéral, le Québec, par sa ministre des Finances, Pauline Marois, a suggéré avant-hier à son homologue fédéral de se retirer de l'aide sociale, de l'éducation postsecondaire et de la santé. La proposition du Québec était que le fédéral lui donne des points d'impôt au lieu de lui donner un chèque annuel, un chèque qui va en s'amenuisant d'année en année.

• (1550)

Voilà une suggestion intéressante, je dirais même intelligente. Au ministre des Finances qui demande toujours des suggestions, eh bien, en voilà une. Mal en pris le Québec, le ministre s'est refermé comme une huître. C'est bien dommage pour l'ensemble de la population qui aurait pu, par cette opération, connaître davantage ce qui l'attend dans les années à venir dans ces secteurs d'activité.

Rappelons que cette proposition aurait permis aux provinces d'éliminer une grande partie des dédoublements et permis au Québec de détenir plus de leviers pour mettre en place une politique intégrée de création d'emplois. Uniquement au Québec, les dédoublements se chiffrent à 3 milliards de dollars par année; du vrai gaspillage auquel le fédéral semble tenir absolument.